

Service d'Accès aux Soins (SAS) des Landes

Depuis août 2022, une organisation des Soins Non Programmés (SNP) a été mise en place à l'aide du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Santé Landes. Au 1er juillet 2023, le SAS démarre officiellement dans les Landes.

LE SAS, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le SAS des Landes :

- vise à répondre aux besoins de soins non programmés dans les 24 à 48h
- permet une prise en charge adaptée
- favorise une réponse rapide

Ce nouveau service contribue à l'**amélioration des parcours de santé**. Il vient en **complément du médecin traitant** sans se substituer à celui-ci ou aux organisations territoriales comme les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) par exemple.

VOUS ÊTES MÉDECIN GÉNÉRALISTE ?

Votre implication dans ce projet est précieuse.

Actuellement, les consultations SNP ne représentent que **17%** des créneaux proposés par les médecins inscrits dans ce dispositif.

Inscrivez-vous sur la plateforme nationale SAS : sas.sante.fr afin de **pouvoir proposer des créneaux pour effectuer des consultations de Soins Non Programmés**. Le DAC Santé Landes peut vous accompagner dans cette démarche.

*Cotation : Gs + MRT si vous êtes le médecin traitant et Gs + SNP si vous ne l'êtes pas.

Cotation
supplémentaire
de **15€*** par
consultation



Appel au 15
ou au
05 58 44 11 11

1

Un patient présentant une problématique médicale aiguë, n'ayant pas de médecin traitant ou ce dernier étant indisponible, appelle le 15 ou le 05 58 44 11 11.

2

Transfert du dossier patient aux Opérateurs en Soins Non Programmés du SAS

Après évaluation du médecin régulateur, il décide que l'état de santé du patient nécessite un avis médical. Il contacte alors le SAS des Landes et envoie le dossier par messagerie sécurisée.

Détermination d'un créneau de consultation

3

L'opérateur du SAS contacte le médecin traitant du patient afin de vérifier l'absence de disponibilité, puis elle contacte les médecins du secteur inscrits dans le projet pour déterminer un créneau de consultation.

4

Retour au SAMU

L'opérateur du SAS contacte le patient pour l'informer du rendez-vous médical et fait un retour au SAMU.

CONTACT :

Dispositif d'Appui à la Coordination Santé Landes
200 Av. Georges Clémenceau - 40 000 Mont-de-Marsan
Messagerie Sécurisée : dac-snp@na.mssante.fr
Tél : 0809 109 109